

Charte éditoriale du site et des réseaux sociaux dans le diocèse de Cambrai

Référence pour les contributeurs, voici la charte éditoriale du diocèse de Cambrai pour le site internet et les réseaux sociaux (pages Facebook, chaînes YouTube, Instagram, twitter ...)

Église catholique - Diocèse de Cambrai Charte éditoriale du site www.cathocambrai.com et des réseaux sociaux

I- **cathocambrai.com**

Le site **cathocambrai.com** est le portail officiel du diocèse de Cambrai. Il donne accès à l'ensemble des sites du diocèse à travers des espaces dédiés animés par les paroisses, services, mouvements, communautés...

A) **Les objectifs du site :**

- Communiquer les choix pastoraux de l'évêque et du diocèse
- Présenter la vitalité du diocèse dans toutes ses composantes
- Annoncer les événements et en rendre compte
- Offrir aux internautes la retransmission en direct de certains événements
- Favoriser la communication dans le diocèse
- Alimenter la réflexion et la connaissance de la foi catholique
- Nourrir et soutenir la vie de foi
- Relayer les événements ou les communications importantes de la vie de l'Église au niveau provincial, national ou universel

Le site n'a pas vocation à publier le récit d'événements privés ou d'opinion personnelle.

B) **Des espaces dédiés personnalisables**

Les espaces hébergés par cathocambrai partagent une charte graphique commune.

Leur page d'accueil est composée de :

- blocs paramétrables,
- la « Une » du portail cathocambrai,
- le bandeau Denier de l'Église,
- un localisateur permettant d'accéder à la page d'accueil du portail cathocambrai,
- un pied de page avec les mentions légales, la charte, le contact diocésain.

C) **Animation des espaces hébergés par cathocambrai.com**

Cathocambrai.com s'appuie sur un **réseau de contributeurs et d'administrateurs** qui animent les espaces dédiés des paroisses, des services, des mouvements, des communautés...

Les contributeurs

Sous réserve de respecter cette charte éditoriale, chaque internaute peut contribuer à la vie du site en proposant des informations (article, annonce d'événement, lien...). La mise en ligne sera effective après validation par un administrateur.

Chaque contributeur doit utiliser un pseudo personnel pour se connecter et travailler sur le site.

En publiant, Il accepte d'être identifié par le lecteur (nom, prénom et autres publications) et de pouvoir être contacté par mail.

Les administrateurs d'espace

Un administrateur d'espace est une personne nommée par le curé ou le responsable du service, mouvement, communauté...

Sa mission est de :

- animer une équipe de contributeurs qui fait vivre l'espace
- vérifier que les pages et les contenus sont conformes à cette charte éditoriale
- s'assurer du respect de la législation française
- valider les pages et les clones conformes en attente de publication, et le cas échéant d'avertir le contributeur des raisons de non-publication
- proposer (via les clones) dans d'autres espaces en cathocambrai.com les informations susceptibles de les intéresser
- être en lien avec l'équipe d'administration générale du site
- se former en participant aux formations proposées par le service diocésain de la communication.

L'administration de l'espace peut être assurée par une équipe.

L'équipe d'administration générale

Elle gère le portail cathocambrai.com sous la responsabilité du service diocésain de la communication.

Son rôle est de :

- dynamiser la vie du portail et de sa communauté de contributeurs et d'administrateurs d'espace,
- assurer le développement éditorial, technique...
- veiller à ce que les pages respectent la charte et la législation française,
- assurer la formation des contributeurs et administrateurs,
- apporter une assistance technique
- réaliser et diffuser une lettre d'information mensuelle à partir des pages mises en ligne.

II- Les réseaux sociaux

Les paroisses, doyennés, services, mouvements... peuvent être présents sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, twitter...). Leur compte est géré sous la responsabilité de l'entité qu'il représente.

Tout contenu publié ou partagé (texte, photo, vidéo, podcast...) engage l'entité. Par conséquent, ces comptes n'ont pas vocation à publier le récit d'évènements privés ou d'opinion personnelle (théologique, pastorale, politique...). S'il éprouve le besoin d'exprimer ses idées personnelles, un administrateur doit les publier sur son compte personnel.

A noter : Sur Facebook, le « profil » correspond à une personne physique ; la « page » correspond à une personne morale. Pour une présence valide d'une entité sur Facebook, il faut donc créer une page et non un profil. Plusieurs administrateurs pourront notamment gérer cette page.

Il est souhaitable que les comptes sur les réseaux sociaux soient gérés par une équipe d'administrateurs en accord avec le curé ou le responsable du service, mouvement, communauté... Contrairement au site cathocambrai.com, l'administration ne peut être assurée par le service diocésain de la communication.

III- DROITS et LEGISLATION

Le portail cathocambrai et les réseaux sociaux des paroisses, services, mouvements, communautés... sont tenus de respecter la législation en vigueur.

Les poursuites, amendes, dédommagements... dus au manque de respect de ces réglementations seront à la charge des paroisses, services, mouvements, communautés...

Droit d'auteur

Attention à ne pas utiliser un contenu trouvé sur un média (web, papier...) sans autorisation.

La réglementation internationale sur les droits de reproduction protège les textes, photos, graphismes, animations, sons et autres propriétés intellectuelles publiés sur Internet, dans les revues ou d'autres supports. En conséquence, nul ne peut utiliser le travail d'une tierce personne sans avoir d'abord obtenu l'autorisation de l'auteur et du propriétaire des droits de publication, ou sans lui en avoir réglé les droits.

Droit à l'image

Attention à ne pas publier la photo d'une personne sans son autorisation.

Toute personne est propriétaire de son droit à l'image. De façon habituelle, publier une photo nécessite l'autorisation des personnes photographiées ou pour les mineurs, de leurs responsables légaux. Si une autorisation de publication est signée, elle n'est valable que pour une durée déterminée qu'il faut respecter. En cas de demande de retrait, les administrateurs d'espace doivent rapidement supprimer les photos signalées.

Règlement Général sur la Protection des Données

Attention à la publication d'éléments relevant de la vie privée des personnes : elle est réglementée.

Le RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données » encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne. Ce règlement oblige les administrateurs des espaces dédiés à s'assurer que toute publication de donnée personnelle (nom, prénom, adresse postale, mail, téléphone, photos,...) soit autorisée de façon explicite par la personne concernée et qu'une trace de cette autorisation soit gardée.

Toute donnée personnelle collectée doit être justifiée – pour une ou plusieurs utilisations connues - et avec une durée de conservation déterminée.

Pour toute information complémentaire sur cette question, contacter la personne du diocèse déléguée à la Protection des données personnelles (DPO) : dpodiocese@cathocambrai.com.

Date de mise à jour : 2 juillet 2021